

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 36 (1891)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'emplacement sera choisi sur territoire vaudois. Le matériel d'ordonnance disponible est celui d'une division d'artillerie de position. Supposition, ordres et rapport. Temps disponible : 24 heures.

13. L'organisation actuelle du génie en Suisse répond-elle aux exigences qu'on est en droit d'attendre de cette arme aux grandes manœuvres et en guerre ?

14. Organisation actuelle et avenir des troupes d'artillerie de forteresse en Suisse.

15. De l'alimentation des troupes pendant la mobilisation et des approvisionnements que la troupe doit porter avec elle (*Eiserne Ration*).

16. Etudes des mesures financières à prendre en temps de paix pour mettre l'administration fédérale de la guerre à même de pourvoir aux besoins de l'armée mobilisée.

Exposé et critique des lois, arrêtés et règlements sur la matière.

17. Etude des modifications à apporter à l'organisation des troupes d'administration et à leur service, en cas de création de corps d'armée. Répartition et fonctions des divers officiers d'administration ; organisation de la troupe chargée de pourvoir à la subsistance du corps d'armée.

18. Emploi d'un détachement de landsturm armé, avec ou sans troupes auxiliaires, pendant la période de mobilisation, dans une localité frontière. Supposition, ordres, rapport,

19. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.).

*Les mémoires seront remis avant le 1<sup>er</sup> juin 1891 au secrétaire du Comité de la Section vaudoise.*



## BIBLIOGRAPHIE

*Illustrazione Militare Italiana*, Milan, Directeur : Cav-Quinto Cenni.

N<sup>o</sup>s 111-115. — Texte et planche. — Les députés militaires. — Les grandes manœuvres en Suisse. — Le général Boni. — Campagne de 1794. Millesimo et Mondovi. — Campagne d'Espagne en 1810. Hostalrich. — Sous le feu. — Les pompiers. — Le sous-lieutenant Bacci. — Les tenues de l'armée des Etats-Unis. — La salle d'escrime à Naples. — Le voyage du lieutenant russe Assieieff de Loubny à Paris. — La catastrophe du manège d'artillerie à Reggio. — L'intérieur du bâtiment de guerre turc l'*Etrougoul*.

*Die Organisation und Ausbildung unserer Festungstruppen*, von A. Kindler, Hauptmann der Infanterie, Instruktions officier bei der IV Armee-Division. 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 70 p. Frauenfeld 1890. J. Huber, éditeur.

Au moment où la question se pose de fournir aux fortifications

nouvellement établies les défenseurs qui leur sont nécessaires et où le Conseil fédéral promulgue des décrets dans ce but, M. le capitaine d'infanterie A. Kindler, instructeur dans la IV<sup>e</sup> division publie un opuscule dédié aux officiers de l'armée suisse, opuscule dans lequel il examine avec soin les conditions d'organisation d'une troupe de forteresse. Organisation en général, recrutement, durée du service, programme d'instruction, cours de répétition, cours de cadres, etc., etc., tels sont les divers points dont l'auteur a entrepris une étude consciente, n'omettant rien de ce qui peut présenter quelque utilité, ne laissant pas échapper un détail même de moindre importance.

Nous ne saurions suivre M. le capitaine Kindler dans un examen si développé de la question. Contentons-nous d'exposer les principes généraux qu'il a pris comme guides, et desquels découlent les conclusions pratiques auxquelles il aboutit.

Principale nécessité. Notre troupe de forteresse ne doit pas être exclusivement une troupe d'artillerie ; les soldats de forteresse peuvent être appelés à bien d'autres manœuvres que la manœuvre de l'artilleur. Sur notre frontière des Alpes stationnent actuellement des corps alpins importants, qui, dès la première heure d'une déclaration de guerre peuvent passer la montagne, et après une seule journée de marche occuper des positions rapprochées du Gothard. La mobilisation de notre infanterie ne saurait être toujours assez rapide pour permettre de s'opposer en temps utile à ces corps avancés. Il faut donc une troupe plus promptement mobilisable, apte à défendre les fortifications en empêchant l'approche des positions opposées. Cette troupe sera la troupe de forteresse, qui, dans cette alternative, jouerait le rôle d'une infanterie jusqu'au moment où elle pourrait être relevée par l'infanterie proprement dite. Il va sans dire qu'elle ne serait pas seule à s'opposer à la marche envahissante de l'ennemi ; elle serait aidée par le landsturm avec lequel elle devrait agir de concert.

Au surplus, les soldats de forteresse doivent être instruits de telle sorte, qu'en toute circonstance, ils puissent se tirer d'affaire sans le secours ni l'assistance d'autres troupes. Ils ne sont pas seulement des manœuvres, ils sont combattants.

Il va sans dire cependant que leur rôle principal se joue dans l'intérieur des fortifications et ceci nous amène à une nécessité d'un autre ordre : une discipline des plus sérieuses doit être observée.

Le soldat de forteresse se livre à un travail pénible, qui attaque facilement le moral. Il vit à l'étroit, resserré ; il n'a pas autour de lui l'espace, le soleil ; il ne sent pas la liberté de ses mouvements. Le travail souterrain l'opresse vite. Il doit donc être doué d'une grande énergie, et être soutenu par une discipline inflexible. D'autre part, il faut l'encourager par un certain nombre de moyens extérieurs, que

l'auteur recherche dans un court chapitre intitulé : *Poésie militaire* (Militärpoésie). Un aumônier doit être attaché à la compagnie. S'il comprend ses devoirs, il pourra exercer une grande influence sur le moral de la troupe. Il faut encourager le chant. Il faut aussi installer une salle de lecture, avec bibliothèque intéressante, etc., etc. Bref, c'est l'étude des moyens de soutenir le moral du soldat pendant le dur service auquel il est appelé.

Le système de recrutement doit tenir compte des exigences techniques de l'arme, et de celles d'une prompte mobilisation. Il faut donc une classe de citoyens sédentaires, et un recrutement strictement régional.

Après la question du recrutement, l'auteur passe à l'étude du service et de sa durée, puis à l'organisation de la troupe, à son habillement, son équipement, son armement, et dans chacune de ces questions il s'efforce d'arriver au plus pratique et au plus raisonné. Enfin il aborde avec grand détail l'élaboration du programme d'instruction, d'abord pour l'école de recrues, puis pour les cours de répétition et les cours de cadres. Il n'oublie pas non plus la question si importante de l'instruction spéciale des officiers.

Nous n'avons pu donner, dans cette trop courte bibliographie qu'une froide nomenclature des points abordés par M. le capitaine Kindler. Nous espérons cependant qu'elle engagera maint officier à se mettre au courant de la question. Elle est intéressante ; elle est surtout pleine d'actualité.

*Notes pour l'équipement de l'officier d'état-major et son bagage en cas de mobilisation*, par Albert de Tscharner, lieutenant-colonel. Bureau de l'état-major général. Berne 1890. 1 broch. de 28 pages.

Ces *Notes* ont paru il y a quelques mois déjà, mais le sujet n'est pas de ceux qui vieillissent. Ce sont des conseils pratiques que donne l'auteur, solutions des deux questions suivantes : Que faut-il emporter avec soi en campagne ? Comment l'officier d'état-major général doit-il répartir son équipement et combiner son bagage ?

Si ce travail est destiné avant tout autre aux officiers d'état-major, ceux-ci ne seront pas seuls à en tirer profit. Tout officier, même l'officier à pied, trouvera dans ces quelques pages de précieux renseignements. Au surplus, la manière de s'habiller et de s'équiper en campagne n'est pas sans importance, aussi nous associons-nous en tous points à l'auteur, lorsqu'il écrit au commencement de sa brochure : « Nous désirerions surtout amener nos camarades à s'occuper, chacun pour ce qui le regarde, de cette question qui intéresse au plus haut degré *le bien du service*, et de la solution de laquelle dépendra en partie notre aptitude à la guerre. »

Le général Bordone publie, à la librairie Marpon et Flammarion, un volume extrêmement intéressant sur *Garibaldi (1807-1882)*, dit la *République française*.

Toutes les phases de l'existence mouvementée du héros des Deux-Mondes se trouvent racontées dans ce livre, qui prend Garibaldi à ses débuts dans le Nouveau-Monde, pour le suivre à travers ses combats pour la République romaine et l'unité de l'Italie.

L'auteur étant chef de l'état-major général de la petite armée des Mille, comme il le fut plus tard, en 1870, à l'armée des Vosges, dont il fut véritablement l'organisateur, il est inutile d'insister sur le haut intérêt que présentent le récit de l'expédition des Deux-Siciles et celui de la campagne de l'Est. Le livre paraît le jour anniversaire de la bataille de Dijon : on ne pouvait mieux honorer la mémoire de Garibaldi.

---

Le journal « Les loisirs de Mars » (« Dossouguy-Mars ») compte en Russie sa troisième année d'existence. Il ouvre ses colonnes aux productions scientifiques, littéraires, artistiques et musicales de messieurs les officiers exclusivement ; les sujets de composition sont volontaires. Le journal s'édite aux propres frais du rédacteur et paraît par livraisons détachées.

Le rédacteur-éditeur, lieutenant-colonel d'Ewdokimoff, espère que messieurs les officiers des armées étrangères, par principe de fraternité militaire, ne lui refuseront pas leur concours en qualité de collaborateurs ou correspondants, ce qui donnera au journal un caractère militaire-international. Les matériaux sont reçus en toute langue.

*La critique* : « Liter. Beiblatt zum Milit.-Wochenbl. » 1888, n° 4 ; « Militair Blad » (Hollande) 1888, n° 9 ; « Memorial de ingeier. del ejerc. », n° 9 ; « Deuts. Heeres-Zeit. » 1888, n° 61 ; « El Eco Militar » (Cuba), 1888, n° 53 ; e. t. c.

Il sera fait une annonce ou un compte-rendu dans le journal de toute œuvre militaire dont on adressera un exemplaire.

Bureau du journal « Les loisirs de Mars », Kazan, Russie.

---

L'éditeur H.-R. Sauerländer, à Aarau, publiera prochainement une brochure dont on dit le plus grand bien, intitulée : « Die Bedeutung mobiler Panzer für die schweiz. Landesbefestigung. » Cette brochure, due à une plume compétente, traite de l'emploi tactique des coupoles cuirassées Gruson et des canons à tir rapide.

#### OUVRAGES REÇUS

*Eine Studie über das deutsche und schweizerische Exercier-Reglement der Infanterie* par Elgger. Extrait de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* : 1 broch. in-4° de 32 pages avec une planche hors texte. Bâle 1891.

*Die Reorganisation der schweizerischen Militärsanität*, par le Dr Erni-Greiffenberg. 1 brochure in-8° de 51 pages. Zurich, 1891. Meyer et Zeller, éditeurs.

*Almanach Helvétique illustré pour 1891*, publié par la *Croix Féderale*, organe des colonies suisses en France. Un joli vol. in-8, de 264 pages. — Paris 1891.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette intéressante publication.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Depuis le commencement de l'année, M. le colonel Emile Frey, nommé Conseiller fédéral en remplacement de M. Hammer démissionnaire, a succédé à M. le colonel Hauser à la tête du département militaire fédéral.

La physionomie du nouveau magistrat, auquel avec toute l'armée nous souhaitons la bienvenue, est trop connue pour qu'il soit nécessaire de donner de sa personne un long compte rendu biographique. Nous nous contenterons de rappeler les détails suivants de sa carrière militaire. Nous en empruntons la rédaction à l'*Almanach helvétique pour 1891*.

« Militaire très décidé, M. Emile Frey a fait la campagne de Sécession dans l'armée du Nord. Entré dans le 24<sup>e</sup> régiment des volontaires de l'Illinois, il ne tarde pas à devenir lieutenant, puis capitaine du 82<sup>e</sup> régiment des volontaires de l'Illinois. En 1863 il fut nommé major: fait prisonnier à Gettysburg, le 1<sup>er</sup> juillet 1863, il fut condamné à mort, et gardé comme otage dans de sombres souterrains du 3 mai au 18 juillet 1863; enfin, le 15 janvier 1865, il fut échangé contre le major Gordon, et cela grâce à l'intervention du Conseil fédéral, des autorités législatives de l'Illinois et de la duchesse de Hamilton à laquelle s'était adressée une sœur de M. Frey, aujourd'hui supérieure d'un couvent.

Le moment le plus terrible de sa captivité fut celui où les abolitionnistes, ayant condamné à mort trois espions, les officiers Armassy, Davis et Gordon, le Sud s'apprêtait à pendre par représailles trois officiers qu'il avait fait prisonniers: Koff, Maurmig et Frey. Prévenu à temps, le président Lincoln signa la grâce des trois espions, et si l'homme bienveillant qui est aujourd'hui M. le Conseiller fédéral Frey est encore de ce monde, cela n'a tenu qu'à un cheveu. Le jour de l'exécution avait déjà été fixé au 23 mai 1864, et cette date doit faire époque dans les souvenirs du volontaire d'alors. »

M. Frey rentra en Suisse en 1865. Son brevet de colonel brigadier date du 3 avril 1877. Au moment de son élection, il commandait, on le sait, la IV<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

### *Extrait des délibérations du Conseil fédéral*

Le tableau des écoles militaires présenté par le département mili-